

COMMUNE DE MELZ SUR SEINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze janvier à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de, Monsieur Jean-Pierre ROCIPON.

Date de la convocation : 07/01/2019 Date d'affichage : 16/01/2019 Nombre de membres en exercice : 11	Nombre de membres présents : 10 Pouvoirs : 1 Votants : 11
---	--

PRESENTS		ABSENTS	POUVOIRS
Jean-Pierre ROCIPON Hervé MANDON Jérôme JUMEAUX Michel JAVOUREZ Jean-François ESNALT	Jean-Raymond LEPATRE Rodolphe RENAI Joël VAJOU Muguette LEPATRE Laure MASSON		Stéphane MAYEUX donne pouvoir à Jean-Pierre ROCIPON

Le quorum étant atteint, Le Conseil Municipal peut délibérer.

Muguette LEPATRE a été nommée secrétaire de séance.



Mr le Maire donne lecture du compte rendu du 21 Novembre 2018, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Mr le maire demande à ajouter à l'ordre du jour deux délibérations, à savoir une pour la dissolution du budget EAU et une autre pour la dissolution du budget CCAS. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés l'ajout de ces deux délibérations.

✓ **Election du 1^{er} Adjoint**

Après la démission de M. Frédéric EYMA le 25 Septembre 2018, le poste de 1^{er} Adjoint est vacant. M. le Maire propose d'élire un 1^{er} Adjoint, et demande qui est volontaire.

M. Rodolphe RENAI se propose volontaire. Un vote à bulletin secret est effectué.

Dans l'urne se trouve 11 bulletins

POUR : 10

CONTRE : 0

NUL : 0

BLANC : 1

M. Rodolphe RENAI est élu à la majorité absolue et prend donc le poste de 1^{er} Adjoint est sera rémunéré à hauteur de 6.6% du taux de l'indemnité brut mensuelle en cours pour les adjoints au maire.

Un arrêté fixant les délégations consenties au 1^{er} Adjoint sera pris.

M. Rodolphe RENAI remercie les membres du conseil pour leur confiance.

Le Conseil municipal,

- ✓ **Accepte** de donner l'autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice. M. Joël VAJOU s'abstient le reste du conseil donne son accord.
- ✓ **Sécurité dans la Grand'rue de Blunay**, une réunion publique s'est tenue à la salle polyvalente le 06 Janvier 2019 afin de recueillir différents avis sur le projet envisagé. M. le Maire donne la parole à M. Rodolphe RENAIIS en charge du dossier qui explique les différents projets envisageables vus avec le département. Il est proposé de faire des ralentisseurs de type « plateaux » de 10cm à plusieurs endroits dans la Grand'rue de BLUNAY (haut milieu et bas). Des devis ont été demandés aux entreprises MITHIEUX et PEPIN. Le conseil décide de faire réaliser en 1^{er} lieu des ralentisseurs en bas et au milieu. L'entreprise MITHIEUX propose pour la réalisation de ralentisseurs en bas et au milieu de la rue pour un montant de **22 831.50€ HT** soit **27 397.80€ TTC** et l'entreprise PEPIN propose un devis à **27 256.10€ HT** soit **32 707.32€ TTC**. Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de retenir le devis de l'entreprise MITHIEUX.
- ✓ **ACCEPTÉ à l'unanimité des membres présents et représentés**, de faire une demande pour un dossier d'amendes de police qui peut subventionner une partie des travaux envisagés dans la Grand'Rue de Blunay jusqu'à 10 000.00€ HT, et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.
- ✓ **ACCEPTÉ à l'unanimité des membres présents et représentés**, d'établir une convention avec EIFFAGE ENERGIE pour la maintenance de l'éclairage public.
- ✓ **ACCEPTÉ à l'unanimité des membres présents et représentés**, de verser une subvention de 50.00€ à la Société des Membres de la Légion d'Honneur afin de financer un voyage au bord de la mer pour les résidents de l'EHPAD de PROVINS.
- ✓ **ACCEPTÉ à l'unanimité des membres présents et représentés**, de dissoudre les budgets EAU et CCAS à compter du 1^{er} Janvier 2019

Questions diverses

M. Michel JAVOUREZ, prend la parole et pose des questions à M. le Maire.

Il est demandé si des points de distribution comportant des conduites en plomb sur le réseau d'eau potable M. le Maire répond par l'affirmative mais ne peut dire le nombre restant.

Concernant la circulation des enfants entre l'école et la salle des fêtes qui reste une situation exceptionnelle du fait des travaux de construction pour la cantine, il est demandé si un aménagement ne pouvait pas être trouvé. M. le Maire propose d'étudier le problème et de voir pour éventuellement matérialiser un chemin qui serait en prolongement du terrain de pétanque existant.

Enfin, M. JAVOUREZ demande où en est le dossier concernant les sanitaires pour les employés communaux à la grange de Melz sur Seine. M. le Maire donne la parole à Hervé MANDON. Des demandes d'étude avait été demandé au service du SPANC à la CCDP, la personne en charge du dossier ayant été

affectée à un autre service n'a pas donné suite, malgré plusieurs relances. M. Hervé MANDON va prendre contacte avec une autre personne au service SPANC cette semaine afin de relancer ce dossier.

M. le Maire, évoque le grand débat national lancé par le gouvernement et invite les administrés à faire parvenir en mairie leur doléances. Ces dernières seront retransmises au gouvernement.

M. le Maire évoque la visite d'un agent de la société ORANGE qui souhaite installer sur la commune une antenne relais afin d'améliorer le réseau. Après avoir échangé avec cette personne l'endroit initial n'est pas possible par contre M. le maire a évoqué une parcelle qui appartient à la commune et qui serait susceptible de convenir à l'opérateur. C'est une parcelle sur MELZ SUR SEINE après le pont derrière les arbres. L'opérateur a besoin d'une emprise au sol d'environ 30 à 40m². Si l'endroit convient la commune pourrait percevoir un loyer annuel.

L'agent doit revenir vers la mairie pour dire si

Séance levée à 21h00.